

CROYANCES NORD ASIATIQUES ET NORDIQUES

La Gaule mégalithique était imprégnée des croyances des religions de l'Asie du Nord et des pays nordiques, qui nous sont décrites par les auteurs scandinaves et russes, et dont les survivances peuvent encore être observées dans ces contrées. Elles sont d'une origine Touranienne évidente. Ces peuples dispersés sur de vastes étendues ont une communauté de langage, de mœurs et de religion. Ils habitent des marécages recouverts de forêts.

Analogiquement, la Gaule, à l'époque de Jules César, était occupée par des petites nations.

Malgré le christianisme devenu puissant, les populations continuaient d'appeler le Chaman dans les circonstances importantes de la vie. Elles célébraient clandestinement les fêtes païennes. Le chaman interprétait les songes, prononçait des prophéties, soignait les malades, posait sur le sommet des montagnes des symboles religieux. C'est pourquoi, on ne coupait jamais les bois des collines. De même, on ne puisait pas non plus l'eau des sources qui pouvaient s'y trouver.

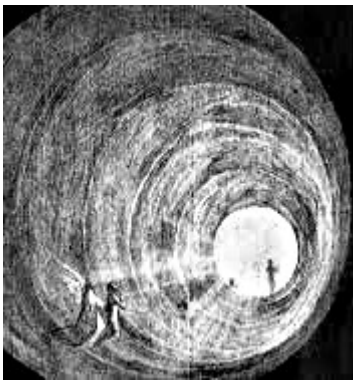
Ces peuples croyaient en un Dieu suprême, ayant une épouse ou mère des dieux, et à des divinités inférieures qui sont leurs enfants et se partagent le « manifesté ». Il y avait le dieu des eaux, le dieu des forêts..... Ils en faisaient des figures en bois taillé et les plaçaient dans une niche qu'ils adossaient en tronc d'un arbre. Les hommes adressaient leurs prières à la statue. L'arbre auquel était appuyé la niche était réputé sacré.



Et le christianisme a voulu utiliser ces croyances et ces lieux de cultes pour installer leur religion à la place de celle des Druides.

Les Druides étant toujours vivants, leur stratagème n'a pas complètement réussi.

Tous ces peuples admettaient l'immortalité de l'âme, les Gaulois également. Ce dogme est donc ANTERIEUR aux civilisations grecque et romaine. Il explique la mise à disposition des biens du défunts déposés dans son tombeau et les visites que l'on faisait aux morts en se rendant près de leur tombe. Il me semble que nous le faisons toujours, mais sans savoir que cet usage remonte à des temps immémoriaux.



L'histoire nous dit que les Gaulois reportait parfois le paiement d'une dette dans l'autre vie, ce qui peut s'interpréter de deux façons :

- dans la vie post-mortem, ce serait une façon non humiliante de faire un don ;
- dans une autre incarnation, ce qui implique la croyance à des vies successives.

Ce qui serait une solution sympathique a notre solution actuelle de faillite personnelle avec inscription à la Banque de France !

Les Gaulois, nous disent les commentaires de César, jetaient dans les flammes du bûcher des objets ayant appartenu au défunt ainsi que des lettres à destination de leurs ancêtres décédés.